

Bilan des DPJ-DP 2011

La violence change l'enfance

Chicoutimi, le 3 octobre 2011 – Pour une huitième année consécutive, les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) du Québec dressent le portrait de la situation des enfants et des adolescents du Québec en publiant leur bilan annuel. Cette année, une augmentation de signalements a été enregistrée : 76 469 situations d'enfants ont été signalées, soit 5 796 de plus que l'an dernier. Cette augmentation représente une hausse de 8,2 % alors que l'augmentation des cinq dernières années se situait autour de 1,4 % par année.

Plusieurs facteurs contribuent à cette hausse. Les DPJ expliquent celle-ci par notamment la sensibilité grandissante de la population face à la maltraitance des enfants et aussi par la confiance de cette dernière envers les DPJ. En 2010, 84 % de la population était favorable aux centres jeunesse, selon un sondage réalisé par Impact recherche. La hausse des signalements s'explique aussi par l'appauvrissement d'une partie de la population ainsi que la vulnérabilité et l'isolement des familles. Parmi les situations d'enfants qui ne sont pas retenues, plusieurs sont dirigées vers d'autres services et c'est là que nos partenaires interviennent.

L'abus physique menace la sécurité des enfants

Les motifs de signalement aux DPJ les plus retenus demeurent la négligence et le risque sérieux de négligence. Les seconds motifs sont ceux de l'abus physique et du risque sérieux d'abus physique, avec une proportion de 25 % des signalements retenus. C'est pourquoi, cette année, les DPJ ont fait le choix de parler davantage de cette problématique, puisque *La violence change l'enfance*.

L'abus physique et le risque sérieux d'abus physique menacent directement la sécurité des enfants. Ceux-ci vivent avec la peur et l'incertitude et souffrent souvent en silence.

Le Bilan des DPJ 2011 illustre les lourdes conséquences qu'entraînent les abus chez les enfants. Ils subissent des séquelles psychologiques qui peuvent avoir un impact pour le reste de leur vie. Ils peuvent vivre de l'anxiété, se refermer sur eux-mêmes, sans parler de la méfiance qui s'installe à l'égard des autres adultes pouvant en prendre soin. Dans le cas des blessures physiques, il s'agit d'ecchymoses, de coupures, d'écorchures, de brûlures, de fractures et de traumatismes crâniens. Pour certains, les conséquences seront permanentes et peuvent affecter pour toujours leur développement, telles que des retards de langage, de dextérité manuelle et des problèmes neurologiques. Des gestes violents à l'égard des enfants peuvent aussi entraîner la mort.

Les situations de Paule, Damien, Philippe et Nadège sont quelques-unes des 8 110 situations d'enfants signalées pour des abus physiques ou un risque sérieux d'abus physiques. Leur histoire, bien réelle, relatée dans le bilan doit nous faire prendre conscience de l'ampleur des conséquences de gestes inacceptables commis à leur endroit. En 2011, il y a encore beaucoup trop d'enfants dont l'enfance est menacée.

Infliger des blessures à un enfant, le battre ou utiliser des méthodes éducatives inappropriées pour le punir sont des gestes qui ne sont pas tolérés au Québec. La Loi sur la protection de la jeunesse oblige tout citoyen à signaler toute forme d'abus à l'égard d'un enfant.

Les abus physiques touchent toutes les catégories d'âge, du bébé secoué à l'adolescent molesté. Bien que les parents soient les premiers responsables de leur enfant, tous les adultes entourant ces enfants doivent aussi se sentir concernés par leur protection et leur bien-être. Les DPJ ne peuvent agir seuls. Ils lancent un appel à la collectivité afin que tous se sentent responsables et viennent en aide aux parents nécessitant du répit, du soutien et de l'entraide avant que des gestes irréparables ne soient commis.

Les DPJ maintiennent la nécessité d'agir et réclament que les enfants et les jeunes soient en tête des priorités de notre société. Rappelons que les enfants d'aujourd'hui sont les parents de demain.

Pour consulter le bilan des DPJ- DP 2011 – La violence change l'enfance : www.aciq.qc.ca.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la direction de la protection de la jeunesse a traité 4 496 signalements au cours de la dernière année, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 23 % des signalements retenus concernent des abus physiques ou des risques d'abus physiques faits aux enfants.

À propos du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le Centre jeunesse est responsable de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et a pour mission de fournir des services psychosociaux ou de réadaptation aux enfants, jeunes et familles en difficulté de notre région.

– 30 –

Source : Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Renseignements : Brigitte Savaria
Responsable des communications
418 549-4853, poste 3116

